



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.10 - Extension des garages ateliers du métro - Phase 2 - Avenant n° 1 au marché n° W 2014 11964 M conclu avec l'entreprise JP FAUCHE - Lot 8 : Courants forts - Courants faibles : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.7 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise JP FAUCHE, le marché n° W 2014 11964 M, pour un montant de 164 000 € HT, pour les travaux du Lot 8 : Courants forts – courants faibles dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la modification des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial suivantes :

- Fourniture et pose d'équipements pour des postes de travail provisoires,
- Fourniture et pose de luminaires d'éclairages des voies en façade,
- Dépose et repose des luminaires en sous face de plancher haut RDC,
- Dévoiement de câbles sur la façade à démolir,
- Réalisation d'études complémentaires,

Modification des délais d'exécution

Délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai global est prolongé jusqu'au 20/11/2015.

Cette prolongation du délai global est sans impact sur les prix du marché.

Délai partiel N°2 : mise en services nouvelles voies d'atelier

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai partiel n°2 est prolongé jusqu'au 17/08/2015.

Cette prolongation du délai partiel est sans impact sur les prix du marché.

Prestations complémentaires

Fourniture et pose d'équipements pour des postes de travail provisoires

Le phasage prévoit que l'exploitant installe provisoirement 4 personnes dans la salle de réunion actuelle. Il est donc nécessaire d'équiper cette salle avec des prises de courant et des prises de réseaux informatiques complémentaires.

Ces prestations, non prévue au marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire de 2 155,36 € H.T.

Fourniture et pose de luminaires d'éclairages des voies en façade

Sur le bâtiment existant, l'éclairage général des voies est réalisé par des projecteurs disposés sur la façade.

Cette prestation doit être reconduite sur l'extension du bâtiment.

Ce dispositif, non prévu au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 774,68 € H.T.

Dépose et repose des luminaires en sous face de plancher haut RDC

Le projet prévoit la reprise de l'isolation en sous face des bureaux.

L'isolation en place doit être déposée mais pour cela, il est nécessaire de déposer les luminaires qui y étaient fixés.

Cette prestation de dépose puis de repose des luminaires, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 014,77 € H.T.

Dévolement de câbles sur la façade à démolir

L'extension de l'atelier amène à détruire le mur d'une des façades et d'y agrandir le bâtiment.

Sur ce mur, il y a un cheminement de câbles qu'il est nécessaire de dévoyer pour dégager l'atelier.

Cette prestation, non prévu au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 606,15 € H.T.

Etudes complémentaires

Les divers travaux du présent avenant ont généré des frais d'études non prévus.

Ces études font l'objet d'une rémunération complémentaire de 325 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	164 000,00 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	5 875,96 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	169 875,96 € H.T.
---	-------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 5 875,96€ H.T. et le montant initial du marché est porté de 164 000 € H.T. à 169 875,96 € HT soit une augmentation de 3,58 %.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11964 M conclu avec l'entreprise JP FAUCHE.

* *
*

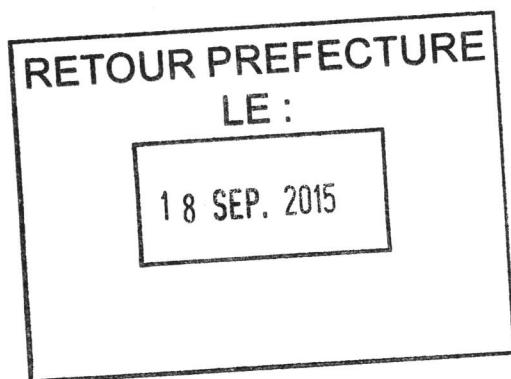
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2014 11964 M conclu avec l'entreprise JP FAUCHE pour un montant de 5 875,96 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO



Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge

AVENANT N° 1 AU LOT 08 – COURANT FORTS – COURANT FAIBLES

AOUT 2015

N° MARCHE N° W 2014 11964 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	C.BADETS			
	APPROUVE PAR		DATE	
			17/08/2015	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	
			B	

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	C. BADETS	30/07/2015	Création du document
B	C. BADETS	17/08/2015	Supression alimentations des équipements de CVC, éclairage façades, modification de montants suite négociations

Article I. Objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la modification des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Délais d'exécution**Délai partiel n° 2 de Mise à disposition des lignes de vérins :**

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relatives au délai partiel n° 2 de « mise en service des nouvelles voies d'atelier » est fixée au 17/08/2015.

Délai global :

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relative au délai global est fixée au 20/11/2015.

Article III. Impact financier**Impact financier pour travaux supplémentaires :**

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 08 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveau :

- **Fourniture et pose de postes de travail supplémentaires dans la salle de formation existante du site de Borderouge afin de permettre le déménagement du personnel TISSEO situé dans les bureaux préventif, ATM et documentation opérationnelle matériel roulant condamnés durant les phases de travaux 5 et 6.**

Montant : 2 155,36 € HT.

- **Fourniture et pose de luminaires complémentaires situés sur la façade de l'atelier existant au dessus des voies**

Montant : 1 774,68€ HT.

- **Dépose et repose des luminaires situés en sous face du plancher haut rdc de la coursive de l'atelier existant afin de permettre la dépose du flocage.**

Montant : 1 014,77 € HT.

- **Réalisation d'études complémentaires permettant la réalisation des travaux cités dans cet avenant.**

Montant : 325,00 € HT.

- **Dévoiemment des câbles courants forts et courants faibles situés sur la file XY 1 permettant de libérer la zone pour améliorer la circulation du personnel TISSEO lors de l'exploitation du site**

Montant : 606,15 € HT.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le nouveau montant du marché est de 169 875,96 euros HT soit une augmentation de 5 875,96 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur